

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Le dépôt des candidatures en vue des élections des membres des chambres d'agriculture 2019 se déroulera à la préfecture de la Manche (bureau des élections) du **vendredi 7 décembre au lundi 17 décembre 2018** aux horaires suivants :

**- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30**

- le lundi 17 décembre jusqu'à 12 h

Il est recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour venir déposer sa candidature.

La prise de rendez-vous n'est pas nécessaire.

TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort déterminant l'ordre de présentation des listes de candidats aura lieu le **vendredi 21 décembre à 9 h** à la préfecture.

Les candidats pourront y assister ou s'y faire représenter par leurs mandataires.